

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-23 du 23 janvier 1973

Portant nomination au grade supérieur des
Officiers de l'Armée de Terre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT.

—oOo—

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU la Loi n°60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées
Dahoméennes ;
VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant Statut Général des
Personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne ;
VU le Décret n°71-258 du 20 Décembre 1971, portant Articulation de la
hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
SUR la Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu :

DECRETE

ARTICLE 1er.— Sont nommés au grade supérieur les personnels militaires ci-après :

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1973

I - AU GRADE DU CAPITAINE

Génie

Le Lieutenant BONI Avé Aristide

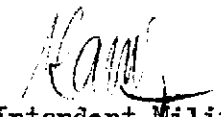
II - AU GRADE DU SOUS-LIEUTENANT

Infanterie

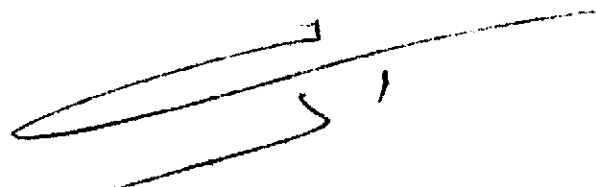
L'Adjudant-Chef AKPO Philippe

ARTICLE 2.— Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du
présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.—

Le Ministre de l'Economie
et des Finances.


Intendant Militaire
Thomas LAHAMI

Fait à COTONOU, le 23 janvier 1973
Par Le Président de la République, Chef de
l'Etat, Chef du Gouvernement.


CHIEF DE BATAILLON Mathieu KEREKOU.

-AMPLIATIONS-

-P.R.(6) Cab. Mil.....(2)
-S.G.G.(4) C.S.(6)
-MINISTERES(11) D.N.(10)
-EMAT(15) EMAGEND.....(15)
-EMSC(15) D.G.H.(4)
-DB-DC-CT-SOLDE... (4) TRESOR(4)
-DSI(4) D.I.(8) - DFP + s/Dtion (6)
-IAA-Gde.Chanc. - DCCT(3) - J.O.R.D. (1)
-DEP - Dtion. - Stat. - DGAJL(6) - INTERESSES .. (2)